

Règles relatives à l'offre «Coaching pour des initiatives sociales»

Informations en communication claire

Informations sur l'offre de coaching

Le **Pour-cent culturel Migros** contribue à ce que notre société soit ouverte et forte pour l'avenir. Il veille à ce que les gens puissent bien vivre ensemble en Suisse.

L'**équipe des affaires sociales** de la Direction Société et culture de la Fédération des coopératives Migros apporte une aide avec de l'argent du Pour-cent culturel Migros. Elle soutient des projets sociaux. Elle soutient les rencontres et les discussions entre les personnes.

Le Pour-cent culturel Migros soutient également des personnes et des organisations qui s'engagent pour les autres. Ces personnes et organisations doivent pouvoir faire leur travail correctement. C'est aussi l'objectif de l'offre de soutien «**Coaching pour des initiatives sociales**».

Qu'est-ce que le «coaching»?

Le «coaching» est une discussion entre un-e coach et les participant-es. La ou le coach apporte un regard extérieur aux participant-es. Le ou la coach aide les participant-es à répondre à leurs questions. Lors du coaching, les participant-es trouvent de nouvelles idées. Elles et ils découvrent des outils pour résoudre leur problème.

Qui peut bénéficier d'un coaching?

Il y a des règles pour obtenir un coaching. Ces règles s'appliquent aux groupes ou aux organisations. Vous devez respecter les règles suivantes pour obtenir un coaching:

a) Ce que vous faites et pourquoi vous le faites:

- avec votre projet, vous renforcez [la solidarité dans la société et le vivre ensemble](#). Il s'agit donc de faire en sorte que les gens s'entendent mieux dans la société;
- votre travail n'a pas de but lucratif. Cela signifie que vous ne voulez pas gagner de l'argent avec votre projet. Vous travaillez pour un objectif social;
- vous avez déjà lancé des projets ou des offres;
- vous ne devez pas avoir d'objectifs contraires à l'éthique, antidémocratiques, idéologiques ou discriminatoires.

b) Organisation:

- vous réalisez votre projet en Suisse: dans une commune, une région ou tout le pays;
- le coaching est une offre pour des groupes. Vous êtes par exemple une organisation avec une forme juridique. Par exemple, une association ou une coopérative. Mais vous pouvez aussi être un groupe sans forme juridique. L'important, c'est que vous vous engagiez ensemble pour un même objectif;

- plusieurs personnes doivent participer au coaching: au minimum deux (2) et au maximum huit (8).

Qui ne peut pas bénéficier d'un coaching?

- a) Les particuliers.
- b) Les organisations qui souhaitent gagner de l'argent avec leur projet.
- c) Les organismes publics.
- d) Les groupes qui font quelque chose que l'équipe des affaires sociales de la Fédération des coopératives Migros [ne soutient pas](#). Par exemple: le sport ou la culture.

Voici comment se présente le soutien du Pour-cent culturel Migros

- a) Ce que vous recevrez du Pour-cent culturel Migros lors du coaching:
 - le Pour-cent culturel Migros paie un premier entretien avec le coach (une (1) heure au maximum). Dans cet premier entretien, vous faites connaissance avec votre coach.
 - le Pour-cent culturel Migros paie huit (8) heures de coaching.
- b) Les coachs facturent les heures directement au Pour-cent culturel Migros.

Frais de voyage

- a) Le Pour-cent culturel Migros paie vos frais de voyage en train ou en bus pour vous rendre aux rencontres de coaching. Nous payons les frais du voyage aller et retour. Nous payons le billet en 2^e classe, avec un abonnement demi-tarif. Nous avons besoin du justificatif qui montre combien le billet a coûté.

Règles pour la réalisation du coaching

- a) Si vous participez au coaching, le Pour-cent culturel Migros vous dira qui est votre coach. Si vous souhaitez un-e coach en particulier, vous pouvez nous le dire. Si c'est possible, nous réalisons ce souhait.
- b) C'est à vous de prendre contact avec votre coach, par exemple pour le premier entretien.
- c) Vous et la ou le coach décidez ensemble quand et où vous vous rencontrez. Parfois, il n'est pas possible que la rencontre ait lieu là où vous le souhaitez. Vous devez être prêt-es à faire des concessions à la ou au coach. Cela signifie que vous devrez peut-être aussi aller ailleurs.
- d) Vous devez être honnête avec la ou le coach et avec la personne qui dirige l'offre au Pour-cent culturel Migros. Vous devez respecter les délais que vous avez fixés avec la ou le coach. Si vous ne le faites pas, vous ne pourrez peut-être plus participer au coaching.

Règles si vous voulez faire plusieurs demandes

- a) Vous ne pouvez bénéficier d'un coaching qu'une (1) fois par an. Vous ne pouvez obtenir un coaching que deux (2) fois.
- b) Vous pouvez également bénéficier d'un coaching si vous avez déjà reçu de l'argent du Pour-cent culturel Migros ou si vous souhaitez encore en demander.

Délais et décisions

- a) Vous pouvez faire une demande à tout moment.
- b) Après avoir déposé votre demande, vous recevez une réponse du Pour-cent culturel Migros dans les 14 jours. La réponse précise si vous obtenez un coaching ou non. La réponse arrive par e-mail.
- c) La réponse du Pour-cent culturel Migros est définitive. Nous n'avons pas besoin de dire pourquoi nous avons pris cette décision. Obtenir un coaching n'est pas un droit.

Vous devez encore respecter les règles suivantes si vous obtenez un coaching:

- a) Si vous dites que vous bénéficiez d'un coaching du Pour-cent culturel Migros, vous devez utiliser le logo du Pour-cent culturel Migros. Par exemple, sur votre site Internet. Vous trouverez le logo et la manière de l'utiliser sur le site Internet: <https://engagement.migros.ch/fr/contact-medias-logos>. Vous devez respecter ces règles.
- b) Le Pour-cent culturel Migros peut dire qu'il vous soutient avec un coaching, même si le coaching est déjà fini. Mais nous ne pouvons pas dire exactement ce qui a été discuté lors du coaching sans votre accord.
- c) Quand le coaching est fini, nous vous envoyons quelques questions. Nous vous demandons d'y répondre. Cela nous permet de savoir si le coaching vous a aidé-es.

Assurance et responsabilité s'il arrive quelque chose

- a) Vous êtes responsables de l'assurance contre des choses qui peuvent arriver. Par exemple, un accident ou une maladie. Le Pour-cent culturel Migros ou la Fédération des coopératives Migros ne sont pas responsables des choses qui se passent pendant l'offre de coaching.

Contact

Si vous avez des questions sur l'offre de coaching, Anna Frey est là pour vous. Elle travaille à la direction Société et culture de la Fédération des coopératives Migros. Elle dirige l'offre de coaching. Son adresse électronique est: anna.frey@mgb.ch. Son numéro de téléphone est: +41 58 570 33 69.